



Course de Bellefois – Règlement de l'épreuve

Article 1 – ORGANISATION

Le Collectif Bellefois Mavault organise le 1^{er} mai 2024 la 5^{ème} édition de la course de Bellefois, à Neuville-de-Poitou. Cette course nature se déroule sur un parcours dont 1 km de routes et le reste de chemins à travers champs. L'épreuve de 18 km s'effectue par deux boucles des 9 km. Cette manifestation est inscrite au calendrier des Courses Hors Stade de la Vienne et est donc soumise au règlement de la Commission Nationale des Courses Hors Stade.

Article 2 – EPREUVES ET TARIFS

Quatre épreuves chronométrées sont au programme, ainsi que deux épreuves non chronométrées pour les enfants :

Distance	Heure départ	Inscription en ligne	Inscription sur place
18 km et duo 2 x 9 km	9h00	6 € par personne frais inclus	8 € par personne
9 km	9h10		
5,6 km	9h20		
400 m et 900 m (enfants)	11h15	non	gratuit

Le départ est donné devant l'école de Bellefois, allée de Virginie, à Neuville-de-Poitou. L'arrivée se situe au même emplacement. Les épreuves de 5,6 km, 9 km, 18 km et duo 2 x 9 km se termineront au plus tard à 11h00.

Article 3 – PARTICIPANTS

Les épreuves sont ouvertes à tout(e) concurrent(e) :

- Né(e) en 2008 ou avant pour l'épreuve de 5,6 km, dans la limite de 100 participants
- Né(e) en 2008 ou avant pour l'épreuve de 9 km, dans la limite de 100 participants
- Né(e) en 2006 ou avant pour l'épreuve de 18 km, dans la limite de 100 participants
- Né(e) en 2008 ou avant pour l'épreuve du duo 2 x 9 km, dans la limite de 50 équipes de deux participants
- Enfant né(e) en 2017 ou après pour l'épreuve de 400 m
- Enfant né(e) en 2016 ou avant pour l'épreuve de 900 m

Pour les participants majeurs :

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par un médecin, en cours de validité à la date de la manifestation (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - o Fédération française handisport (FFH),
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
- D'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- D'une attestation de Parcours Prévention Santé FFA, datant de moins de trois mois à la date de la compétition

Pour les participants mineurs :

Il est nécessaire de présenter les deux documents suivants :

- Questionnaire de santé ou certificat médical
- Autorisation parentale

Tout dossier incomplet sera refusé.

Article 4 – DOSSARDS

Les dossards pour les épreuves de 5,6 km, 9 km, 18 km et duo 2 x 9 km sont à retirer sur place entre 7h30 et 8h30, à la halle des sports (gymnase) de Bellefois. Tout trafic de dossard (vente, échange) est formellement interdit et tient de la responsabilité des contrevenants.

Article 5 – ENVIRONNEMENT

Les déchets devront être déposés par les participants dans les contenants prévus à cet effet, disposés à proximité du lieu de départ-arrivée, ainsi que sur le parcours après les ravitaillements de course.

Article 6 – RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement d'arrivée est prévu pour toutes les épreuves. De plus, des ravitaillements seront positionnés au km 5 (pour les épreuves de 9 km, 18 km et duo 2 x 9 km), ainsi qu'aux km 9 et 14 (pour les épreuves de 18 km et duo 2 x 9 km).

Article 7 – RESULTATS

Les résultats seront mis en ligne sur runchrono.fr.

Article 8 – RECOMPENSES

- Un produit local sera remis en tant que lot de bienvenue à chaque participant lors du retrait du dossard pour les épreuves de 5,6 km, 9 km, 18 km et duo 2 x 9 km.
- Les récompenses seront remises à partir de 11h30 :
 - o Aux 3 premiers au scratch masculin et féminin de chaque épreuve de 5,6 km, 9 km et 18 km
 - o Aux 3 premiers duos de chaque catégorie (féminine, masculine, mixte).
- Des lots seront remis par tirage au sort, à condition que les personnes tirées au sort soient présentes lors du tirage.

Article 9 – ASSURANCE ET SECURITE

L'organisateur possède une assurance responsabilité civile. A charge aux concurrents non licenciés de s'assurer en responsabilité civile et accident. Les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes des responsables de l'épreuve. Des signaleurs seront présents à chaque traversée de routes ou de chemins. La couverture médicale est assurée par la Croix Rouge, présente sur la zone de départ et en liaison téléphonique avec le PC Course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol.

Article 10 – ANNULATION DES EPREUVES

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'interdiction sanitaire ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler les épreuves sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 11 – DROITS A L'IMAGE

Par son engagement, chaque concurrent(e) autorise l'organisation à utiliser gratuitement son image pour toute communication.